

PRÉGYWAB BA18 S

Solution de parois verticales en locaux très humides avec des exigences acoustiques élevées. PRÉGYWAB BA18 S est composée d'un cœur en plâtre très hydrofugé compris entre 2 parements non cartonnés et non tissés spécialement traités contre l'absorption d'eau ou d'humidité. Propriété antibactérienne et antimoississure certifiée Sanitized®.

- Epaisseur : 18 mm
- Largeur : 90 cm
- Plaque Hydrofuge (H1 selon la norme EN 520)
- Plaque Haute Dureté (I selon la norme EN 520)
- Bords : amincis (BA)



AVANTAGES

- Système certifié sous avis technique
- Largeur 90 cm pour une optimisation du coût fourni-posé du système
- Suppression de la sous couche d'étanchéité obligatoire sous les carrelages dans les locaux classés EB+c
- Contribue activement à la préservation d'un espace sain et hygiénique : action antimicrobienne qui détruit 99,99% des bactéries et champignons
- Un parement orange pour permettre un repérage rapide sur chantier

APPLICATION

- Principalement destinée à la réalisation de cloisons ou contre-cloisons, dans les locaux très humides : EB+c et EC (hors hammam)
- Idéale pour lutter contre la prolifération de moisissures et bactéries dans les lieux dits sensibles : piscines, hôpitaux, crèches, cuisines collectives
- Neuf ou rénovation
- Tous types d'ERP devant répondre à des exigences acoustiques et/ou de résistance aux chocs élevées.

ATTRIBUTS TECHNIQUES

Réaction au feu	A2-s1,d0
Résistance thermique	0.07m².K/W
Certifications	A+,Sanitized
Coefficient de reprise d'eau	H1
Couleur	Orange

PRODUITS

	Code SAP	Types de bord	Épaisseur	Longueur	Largeur	Poids au m²
PREGY WAB BA18 S 90*260x32/PAL	99103	Bords amincis	18mm	2600mm	900mm	16.5kg/m²
PREGY WAB BA18 S 90*300x32/PAL	99104	Bords amincis	18mm	3000mm	900mm	16.5kg/m²

La mise en oeuvre doit être faite selon les DTU, DTA, Avis Techniques ou recommandations Siniat. Les performances du système sont données à titre indicatif, contacter le service technique pour vérification. Toute modification de références commerciales des composants invalide les performances techniques revendiquées et dégage Siniat de toute responsabilité.

27/07/2024